



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU SICTOM Les Marches du Sud Quercy
VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 10 h 00

Etaient présent(e)s : Mmes et M. les délégués des **Communautés de Communes représentées**

Baffalio Bruno, Bergougnoux Jean-Louis, Bessières Sylvie, Boutard Didier, Couture Xavier, Faisant Michelle, Rols Jacques, Roussillon Maurice, Ruamps Patrick, Sabel Marie-José, Sales André, Spring Susan, Mathieu Jocelyne (suppléante), Bes Serge, Boisset Guy, Cavaille Jean-Marc, Fermy Lucienne, Galaret André, Jarlan Francis, Lacam Martine, Linon Josiane, Rigaudière Maggy, Polomski Laurence, Roques Marie-Chantal, Brugidou Frédéric (suppléant), Couderc Christelle (suppléante).

Etaient absent(e)s/excusé(e)s : Mmes et M. les délégués des **Communautés de Communes représentées**

Ausset Thierry, Bonnemort Maurice, Demeaux Jeanine, Franczal Marie-Christine, Guerret Christelle, Lacombe David, Lalabarde Alain, Resseguier Michel, Bru Frédéric, Cammas Francis, Colon André, Conquet Evelyne, Conte Christian, Deltheil Thierry, Denis Alice, Gouloumes Frédéric, Guilhem Patrick, Megly Dominique, Moles Jean-Pierre, Pinsard Paul, Tison Sylviane.

Ordre du jour :

- **Affaires générales**

- Délibération 201913 : signature convention ECO TLC (renouvellement)
- Validation RAPPORT ANNUEL 2018
- Point sur AMO Redevance Incitative

- **Finances**

- Délibération 2019-16 : DM emprunt 2016 échéance non régularisée
- Point sur les taux de refus 2019, les tonnages et le tarif du recyclable
- Information sur les tarifs du SYDED du Lot pour 2020

- **Personnel**

- Délibération 2019-14 : création poste Adjoint administratif territorial 17h30/semaine au 01/01/2020
- Délibération 2019-15 : création poste accroissement activité à compter du 01/01/2020

- **Questions diverses**

Le SICTOM des Marches du Sud Quercy a signé une convention avec « **le Relais 82** » dont l'objet est d'implanter à titre gracieux des conteneurs de collecte de dons de vêtements, de chaussures, de linge de maison et accessoires aux emplacements mis à sa disposition gratuitement.

Dans ce cadre, la convention qui lie notre syndicat à ECO TLC depuis le 21/04/2015, et qui nous permet de bénéficier d'une subvention annuelle d'environ 1800 €, **arrive à échéance au 31 décembre 2019**. Une nouvelle convention validée par les instances représentatives des Collectivités doit être proposée au vote du Comité Syndical. Cette dernière est très peu modifiée puisqu'elle s'appuie sur un cahier des charges inchangé.

Considérant qu'il y a lieu, pour bénéficier d'un soutien financier, de signer une convention avec la société ECO TLC et de remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Réaliser et justifier d'actions de communication en année N-1 en faveur de la collecte séparée des TLC usagés, et les déclarer selon les modalités fixées dans l'extranet (sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures) ;
- Disposer d'au moins 1 PAV (Point d'Apport Volontaire) pour 2000 habitants calculés sur l'ensemble du territoire de la collectivité pour obtenir le versement du soutien financier total tel que défini à l'article 4.2 de la convention.

Considérant que la convention a été rédigée afin de définir :

- Le cadre juridique et financier des relations entre les parties ainsi que leurs obligations réciproques ;
- Les informations sur la collecte et le traitement des déchets de TLC à porter à la connaissance des citoyens ;

Monsieur le Président met la délibération au vote, celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet 2 : VALIDATION RAPPORT ANNUEL 2018

RAPPORT ANNUEL 2018 annexé au document de travail envoyé avec la convocation.

Concernant le Rapport annuel 2018 plusieurs points sont repris devant l'Assemblée dont notamment :

Le personnel : les petits arrêts de travail ont été peu fréquents 21 jours sur l'année (c'est un arrêt de travail pour longue durée qui gonfle le nombre de jours).

Le parc des véhicules : nous avons un parc récent et qui se compose de 4 bennes ordures ménagères pour les tournées journalières et 1 benne pour les redoublements (jours fériés).

Les tonnages 2018 :

- les ordures ménagères **ont diminué** d'environ **60 tonnes** avec 2992 tonnes en 2017 pour 2932 tonnes en 2018.
- le recyclable **a augmenté** d'environ **30 tonnes** avec 1436 tonnes en 2017 pour 1461 tonnes en 2018.

Les actions pour diminuer les ordures ménagères :

- les bornes relais 82 qui permettent de diminuer les vêtements dans les ordures ménagères
- les composteurs collectifs dans les écoles, cantines ... (le SICTOM prend en charge le coût du composteur qui s'élève à 100 € et le suivi est assuré par le SYDED du Lot).

N'hésitez pas à vous rapprocher de nous si vous avez dans votre commune un établissement qui serait susceptible de pouvoir mettre un composteur en place !

- campagne de communication (porte à porte aux endroits ciblés où le tri n'est pas respecté) réalisée sur notre territoire par le SYDED du Lot en 2018.

Question : pourquoi ne pas réfléchir à la prise en compte financière de mise en place de poulaillers ? initiative pour diminuer les ordures ménagères...

Cette mise en place est très encadrée par la réglementation donc c'est une bonne idée mais pas toujours facile à réaliser sur le terrain. Mais c'est une bonne idée et pourquoi pas envisager cette prise en charge.

Question : est-ce que l'information est assez visible sur le terrain ? et assez diffusée en direction de l'utilisateur ?

Sur le terrain, des panneaux de signalisation ont été remis en état en 2018 (ils avaient été dégradés par le soleil et mauvais temps). De plus, nous avons fait le tour de tout le parc pour réactualiser les affiches cette année. Donc oui le parc des conteneurs est à jour au niveau de l'affichage des consignes de tri.

Concernant la communication sur les consignes, les ambassadeurs du tri du SYDED du Lot font un gros travail au niveau des écoles, des entreprises, des collectivités... ils interviennent dès que nous leur demandons sur des secteurs ciblés (points noirs). Autre communication, régulièrement les communes intègrent dans leur bulletin municipal annuel les consignes de tri pour rappeler les consignes aux usagers.

Question : les produits amiantés ne sont pas repris au niveau des déchetteries donc comment faire ?

Une plainte a été déposée sur la commune de St Martin Labouval concernant ces déchets amiantés.

Apparemment des entreprises spécialisées peuvent reprendre ces produits.

De plus, le SYDED du Lot récupère également les plaques chez les particuliers si celles-ci sont bien conditionnées et entourées de film plastique (très règlementé donc circuit à respecter).

→ **Nous demanderons au SYDED du Lot de faire une note explicative en direction des mairies pour les informer du circuit à respecter reprise de produits amiantés.**

Objet 3 : AMO REDEVANCE INCITATIVE

Objet du marché

ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN PLACE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Groupement de commandes :

SYDED du Lot (coordonnateur), SICTOM des Marches du Sud Quercy, Com. d'Agglomération du Grand Cahors, Com. de Communes du Grand Figeac, Com. de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, Com.de Communes Causses et Vallée de la Dordogne

Trois plis étaient parvenus dans les délais, provenant de :

- AJBD, 21 rue bergère, 75009 PARIS
- Groupement : TERROIRS ET COMMUNAUTES / CALIA / ATECSOL / COM'UN ECO, 7 rue d'Elie, 82000 MONTAUBAN
- INDDIGO 9 rue Paulin Talabot, Immeuble le Toronto, 31100 TOULOUSE

L'offre d'AJBD ne contenait qu'une lettre d'excuse, car leur proposition dépassait le seuil de la procédure et ils n'avaient pas fourni les pièces nécessaires au dossier.

Il a été décidé de ne pas retenir la variante exigée « **Aide à la passation de marché** » étant donné son prix et de travailler ensemble à la rédaction, la passation et le suivi des marchés annexes au projet avec le soutien du nouveau pilote de projet économie circulaire et tarification incitative recruté par le SYDED.

Offre INDDIGO :

Les + : respect du cahier des charges, du planning, + d'expérience (50 mises en place de TI), méthodologie plus pertinente, offre globale moins chère

Les - : prestation supplémentaire plus chère au bureau

Offre TERROIRS ET COMMUNAUTE

Les + : prestation supplémentaire moins chère au bureau, expérience (12 mises en place de TI), respect planning

Les - : cahier des charges pas toujours respecté, offre plus chère au global, méthodologie plus confuse, seuil procédure dépassé

Au global c'est l'offre d'INDDIGO qui est la moins chère (différence de 92 500 € HT).

Pour notre syndicat, si nous enlevons la variante « aide à la passation des marchés » le montant est de 25 280 € HT pour INDDIGO contre 20 300 € HT pour TERROIRS ET COMMUNAUTE (la variante marchés a été déduite dans le document présenté à l'Assemblée par rapport à celui présenté en commission TI).

Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise INDDIGO pour un montant de 151 700.00 € HT au global et de 25 280 € HT pour notre syndicat.

Question : pourquoi avoir mis autant de temps pour décider de cette AMO ? nous avons perdu presque un an ?

Nous étions contraints par le groupement de commande piloté par le SYDED du Lot. Ils ont eu des problèmes structurels, et de coordination des retours de décision des membres du groupement.

Nous étions prêts à débiter ce projet mais sans aide d'un AMO impossible de se lancer.

Il est demandé d'apporter une grande lisibilité dans l'avancement des étapes de ce projet.

Bien évidemment il sera fait un retour à chaque avancement et prise de décision, à la commission TI mais également lors des Assemblées générales.

Ceci est d'autant plus important que les élus devront s'impliquer dans le bon déroulement de ce projet au niveau de chaque mairie. L'appui des élus locaux est vraiment indispensable pour donner la bonne information à l'utilisateur et pour soutenir le SICTOM dans ce projet complexe à mettre en place.

Objet 4 : DELIB 2019-07/ DM ECHEANCE EMPRUNT 2016

Une échéance d'emprunt 2016, mandatée d'avance par la perception, n'a pas été régularisée comptablement sur l'exercice 2016. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de prendre cette décision modificative (virement de crédit) sur l'exercice 2019.

Compte 66111 : intérêts des emprunts → + 392,00 €

Compte 1641 : capital des emprunts → + 2068,00 €

Compte 022 : dépenses imprévues fonctionnement → - 392,00 €

Compte 020 : dépenses imprévues investissement → + 2068,00 €

Monsieur le Président met la décision modificative au vote, celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet 5 : POINT SUR LES TAUX DE REFUS, TARIF RECYCLABLE ET TONNAGES 2019

TAUX DE REFUS :

Avec un **taux de refus à 19,32 %** (il manque le mois de décembre) nous sommes la collectivité la mieux placée **au niveau départemental**, donc les efforts de communication et de diminution des ordures ménagères se retrouvent dans les chiffres.

Nous restons donc pour 2019 sur un tarif de 65 € HT la tonne de recyclable.

Cependant, nous attirons l'attention sur la performance, avec 60,87 kg/hab.DGF nous sommes à la limite de passer dans la tranche au-dessus et donc de payer 8,00 € de plus sur l'année.

Nous soulignons la qualité du travail réalisé sur le terrain par nos agents de collecte qui sont très impliqués et qui réalisent un pré-tri des conteneurs. Lorsque les conteneurs sont trop mal triés ils appliquent un scotch pour indiquer au camion des ordures ménagères de le collecter, ce qui évite de souiller les bennes de recyclable.

Question : d'un côté on nous demande de faire des efforts de tri (limiter au maximum les emballages alimentaires ou autres...) mais si on diminue nos déchets recyclables nous sommes pénalisés au niveau de la performance donc le système n'est pas forcément juste ...

Est-ce que le SYDED ne pourrait pas revoir ces grilles qui ne tiennent pas compte de ce paramètre ?

Nous allons faire remonter l'information au SYDED du Lot.

Question : y aura-t-il une prise en compte des déchets verts au niveau local ?

Nous avons réalisé une étude de faisabilité au niveau du SICTOM pour le broyage des déchets verts, mais les coûts de fonctionnement (personnel, entretien, formation ...) sont beaucoup trop élevés (environ 20 000 €). D'autant plus que cela ne va pas forcément avoir d'incidence sur le tarif que nous payons au niveau départemental pour les déchetteries.

TONNAGES :

Les tonnages de déchets recyclables sur les 3 premiers trimestres (4^{ème} trimestre 2019 non connu à ce jour) sont en **diminution de 22 tonnes en moyenne** (avec - 14 tonnes au 1^{er} trimestre, + 14 tonnes au 2^{ème} trimestre et - 22 tonnes au 3^{ème} trimestre).

De même, les ordures ménagères sont en nette **diminution de 108 tonnes** sur les 3 premiers trimestres.

Cette diminution peut s'expliquer par :

- La mise en place de composteurs collectifs
- L'augmentation des textiles collectés par le Relais 82 (+33 %)
- L'amélioration du tri en général
- La communication sur la mise en place d'une redevance incitative dans l'avenir

S.I.C.T.O.M. des Marches du Sud Quercy ANNEE 2018-2019
TONNAGES Collecte Sélective
CATUS/SYDED

année 2018 : 65 € HT / tonne TVA 10 %				année 2019 : 65 € HT / tonne TVA 10 %				tonnages 2019/2018
ANNEE 2018				ANNEE 2019				
	TONNAGES		Montant TTC		TONNAGES		Montant TTC	
	au mois	au trim.			au mois	au trim.		
janvier	126,34			janvier	113,48			
février	90,84	326,76	23 363,34 €	février	97,42	312,16	22 319,44 €	-14,60
mars	109,58			mars	101,26			
avril	110,58			avril	131,81			
mai	123,86	356,62	25 498,33 €	mai	122,84	370,93	26 521,50 €	14,31
juin	122,18			juin	116,28			
juillet	148,54			juillet	143,18			
août	147,92	419,68	30 007,12 €	août	140,96	397,12	28 394,08 €	-22,56
septembre	123,22			septembre	112,98			
octobre	131,08			octobre				
novembre	109,34	358,54	25 635,61 €	novembre		0,00	0,00 €	
décembre	118,12			décembre				
Total	1 461,60	1 461,60	104 504,40	Total	1 080,21	1 080,21	77 235,02	-22,85
Moyenne/mois	121,80			Moyenne/mois	120,02			

S.I.C.T.O.M. des Marches du Sud Quercy ANNEE 2018-2019
TONNAGES OM

année 2018 : 133 € HT/tonnes TVA 10 %				année 2019 : 140 € HT/tonnes TVA 10 %				Tonnages 2019/2018
ANNEE 2018				ANNEE 2019				
	Tonnages	au trim.	Montant TTC		Tonnages	au trim.	Montant TTC	
janvier	244,82			janvier	225,56			
février	206,34	680,76	99 595,19 €	février	199,26	641,88	98 849,52 €	-38,88
mars	229,60			mars	217,06			
avril	230,10			avril	222,78			
mai	246,74	722,90	105 760,27 €	mai	229,08	670,28	103 223,12 €	-52,62
juin	246,06			juin	218,42			
juillet	339,54			juillet	313,30			
août	286,30	851,72	124 606,64 €	août	291,28	834,58	128 525,32 €	-17,14
septembre	225,88			septembre	230,00			
octobre	230,86			octobre				
novembre	224,60	677,56	99 127,03 €	novembre			0,00 €	
décembre	222,10			décembre				
TOTAL	2 932,94	2 932,94	429 089,12	TOTAL	2 146,74	2 146,74	330 597,96	-108,64
moyenne/mois	244,41			moyenne/mois				

Orientations budgétaires du SYDED du Lot :

- **Les ventes de matériaux :** depuis la fermeture unilatérale des frontières chinoises, le marché s'est économiquement dérégulé. Entre 2018 et 2019, le prix de rachat du carton a été divisé par 3, celui de l'acier par 4 et le papier par 5. Les déchets issus des déchetteries n'ont plus de valeur. Pour 2020, ce sera un déficit de recettes de l'ordre de 1 050 000 €.
- **Les déchetteries, le compostage des végétaux et la valorisation du bois :**
 - face aux difficultés de gestion rencontrées avec la société agréée en charge de la REP des déchets dangereux, le coût de gestion des déchets dangereux devra encore être revalorisé (+40 000 €).
 - les quantités de déchets verts collectés ne diminuent pas (17 200 tonnes), les plateformes sont saturées, nécessitant une activité continue (achat d'un crible défineur 80 000 € à envisager).
 - incivilités fréquentes dans les déchetteries (vols carburant, fouilles bennes, dégradations)
- **Traitement des déchets non valorisables :**
Dénonciation des marchés de transport des non valorisables issus des quais de transfert de Cahors et Catus par le titulaire précédent (+ 30%, accroissement des charges de 350 000 €). Aussi, en l'absence d'une réelle concurrence au sein du secteur privé, une réflexion pour la mise en place de solutions en interne devra être menée.
- **Renouvellement d'une partie des contrats d'assurance** (+80 000 €)
- **Dépenses de carburant et de maintenance du matériel roulant** minorées l'an dernier, ajustement nécessaire au BS et maintien de ces charges au BP 2020 (+ 300 000 €).

Bilan financier des activités « Déchets » du SYDED du Lot :

- Le maintien des tarifs 2019 laisse apparaître un **besoin de financement** à la charge des collectivités adhérentes d'environ **1 300 000 €**
- Les tarifs 2019 laissent courir un **besoin de financement de l'ordre de 700 000 €** au titre de ce même exercice
- plus de **1 000 000 € supplémentaires ont été nécessaires au BS 2019** pour maintenir l'équilibre budgétaire.
- Les éléments de prospective et notamment les **hausse à venir de la TGAP**
- La Commission « Finances » du SYDED propose d'augmenter les participations prévisionnelles des collectivités déchets de 1 300 000 € en appliquant une hausse de **3 € par habitant sur le tarif « déchetteries, compostage et bois »** et de **17 € par tonne sur le tarif de traitement des ordures ménagères résiduelles** (les autres tarifs restent inchangés).

L'application de ces nouveaux tarifs représente une hausse globale de 6 € par habitant, établissant le coût de revient du traitement des déchets à 68 € par habitant (pour notre syndicat).

→ Ces augmentations vont représenter environ 100 000 € de recettes supplémentaires à trouver pour notre syndicat au BP 2020.

Nous allons essayer de ne pas répercuter toutes ces augmentations mais il sera sans doute difficile de ne pas augmenter le taux pour réaliser le budget 2020 du SICTOM. Nous n'avons pas assez d'éléments à ce jour pour savoir à combien s'élèvera l'augmentation pour l'utilisateur.

Nous sommes bien obligés d'accepter ces tarifs et ces augmentations du SYDED puisque c'est une crise mondiale qui se répercutera sur tous les syndicats de traitement. Cependant, si le marché revient à la normale les élus souhaitent que le SYDED du Lot pense à rebaisser les tarifs !!!

Monsieur le Président indique que les augmentations de la TGAP (taxe sur les activités polluantes) devraient de toute façon entraîner l'augmentation des prix jusqu'en 2025 (on pourrait atteindre 35€/hab pour les déchetteries et 250 €/tonne d'ordures ménagères pour le traitement). Nous voyons bien là l'intérêt et l'urgence de mettre en place un système incitatif qui permettra de diminuer les ordures ménagères, sinon le coût de traitement des déchets va exploser !

Objet 7 : DELIB 2019-08/ CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF TNC

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3 - 2 et 3 - 3,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

Vu le Décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires relatives aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Compte tenu de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial à mi-temps pour le fonctionnement du service administratif,

Le Président propose au Comité Syndical :

La création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet 17,5/35^{ème} par semaine, pour renforcer le service administratif et assister la directrice dans ses fonctions, à compter du **1^{er} janvier 2020**.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint Administratif territorial.

Monsieur le Président met la délibération au vote, celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet 8 : DELIB 2019-09/ CREATION POSTE ACCROISSEMENT ACTIVITE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations du fonctionnaire,

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3-1^o), 3 2^o)

Vu, le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu, le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Le Président propose au Comité Syndical :

- La création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité à raison de 35h/semaine à compter du 1^{er} janvier 2020, dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 1 de la loi n°84-53 à savoir que la durée maximale est de 12 mois sur une période de 18 mois, consécutifs.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire relevant du grade de Rédacteur territorial.

Monsieur le Président met la délibération au vote, celle-ci est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet 9 : QUESTIONS DIVERSES

Question : est-ce qu'il n'est pas possible de mettre en place un système pour empêcher les conteneurs de traverser la route à certains endroits (commune Barguelonne en Quercy) ?

Nous allons nous rapprocher de la communauté de communes Quercy Blanc qui a la compétence de l'entretien des emplacements pour voir s'il n'est pas possible de mettre en place des chaînes aux endroits qui le nécessitent.

Ne pas hésiter à nous faire remonter l'information quand ce genre de désagrément arrive !

Question : par rapport au dépôt de plainte sur la commune de St Martin Labouval concernant les déchets amiantés, est-il possible d'avoir le soutien du SICTOM ?

Nous ne pouvons pas intervenir sur ce dépôt de plainte mais nous allons faire le nécessaire pour demander au SYDED du Lot qu'une information aux usagers et aux professionnels soit donnée.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de voter le budget prévisionnel 2020 avec l'équipe actuelle donc fin février début mars 2020.

Merci à tous les membres présents pour leur participation à cette réunion !